

L'impact de la révolution numérique sur la politique documentaire des bibliothèques universitaires

Academic library's documentary policy in Digital revolution

KEBBAB Karima ^{1*}, NABTI Mohamed Saleh ²

¹ Laboratoire nouvelles technologies et, leurs rôle dans le développent national, Institut de Bibliothéconomie et Documentation, Université de Constantine 2, (Algérie), karima.kebbabk@univ-constantine2.dz, kkebbab@mail.cerist.dz

² Université de Constantine2, (Algérie), mohamed.nabti@univ-constantine2.dz

Date de réception:09/03/2022

Date d'acceptation:28/12/2023

Résumé:

La politique documentaire a été, depuis toujours, considérée comme un pilier majeur dans la gestion et la survie des bibliothèques universitaires. L'apparition des ressources électroniques a constitué pour les bibliothèques une profonde révolution, qui a nécessité une révision globale de la politique documentaire relative à ces bibliothèques afin de pouvoir acquérir, préserver et offrir des contenus numériques et électroniques au public qui devient de plus en plus exigeant en matière d'information et de données. Ainsi que, trouver des solutions à long terme pour régler le problème de financement par l'adoption de nouvelles technique et d'outils incitant à travailler davantage en réseau sans oublier la nécessité d'intégrer le lecteur dans le choix des contenus et des outils que doit adopter la bibliothèque pour la diffusion de ces contenus.

Mots-clés :

Politique documentaire ; bibliothèque universitaire ; révolution numérique ; ressource numérique

Abstract :

For decades, the documentary policy, in academic libraries, has been one of the most important topics for libraries since it is regarded as the means that develops its contents and guarantees the good functioning of all its services, as shown by the literature related to the matter. The documentary policy importance has increased with both the proliferation of the information sources and the easiness of access to it with the new technologies. Therefore, academic libraries had to readjust and rationalize their documentary policy by taking into account the requirements of the new situation in order to control their budgets and meet new readers' needs, like adopting new techniques and tools encouraging more networking without forgetting the need to integrate the reader in the choice of content and tools that must adopt the library for the distribution of these contents.

Keywords

* Auteur correspondant.

L'impact de la révolution numérique sur la politique documentaire des bibliothèques universitaires

Documentary policy; academic library; digital revolution; electronic resource

Introduction

Pendant des siècles, la politique documentaire, notamment à l'intérieur des bibliothèques universitaires, se limitait à l'accroissement des collections et à leur gestion. Elle veillait à actualiser ou compléter des fonds, surtout imprimés, et répondait ainsi toujours efficacement aux demandes des utilisateurs dans le cadre d'une mission de développement culturel, d'éducation ou de recherche. Avec l'arrivée de l'informatique et le développement des réseaux notamment l'apparition d'internet, le périmètre de la politique documentaire des bibliothèques universitaires s'élargit de plus en plus, or il ne se réduit plus aux seules questions d'acquisition, de conservation et d'élimination, mais c'est aussi d'apporter des solutions pratiques, globales et définitives aux défis (gestion, compétence, et budget) que pose aujourd'hui l'intégration des ressources numériques et leur manipulation aux seins des bibliothèques. (Calenge B. , 1999, p. 264)

La politique documentaire à l'heure du numérique est un sujet neuf et d'actualité or toute bibliothèque engagée dans la création d'une collection numérique est confrontée à un environnement nouveau et complexe, nécessitant des changements soit sur le plan organisationnel ou services offerts aux usagers (Calenge B. , 2008, p. 386). Dans ces circonstances, beaucoup de professionnels des bibliothèques universitaires s'interrogent sur la méthodologie la plus pertinente pour sélectionner, acquérir, valoriser et évaluer les collections de supports numériques afin de les rendre accessibles aux publics. Pour cette raison, qu'il fallait développer une méthodologie plus pragmatique, en inversant l'ancien rôle de la politique documentaire qui se résume aux collections pour replacer l'utilisateur au cœur de la problématique (Giappiconi & Carbone, 1997, p. 227)

1. Pourquoi un tel article ?

Tout le monde parle et aborde le sujet de l'importance d'une politique documentaire à l'ère du numérique notamment dans les bibliothèques universitaires, mais en réalité ce n'est que des pratiques documentaires liées en premier lieu- au développement des collections. Mais avec l'environnement numérique ces pratiques ne peuvent plus répondre aux exigences des lecteurs, ce qui nous a encouragés à rédiger cet article afin de démontrer :

- C'est quoi une politique documentaire ?
- Est-il important d'avoir une politique documentaire dans une bibliothèque universitaire ?
- Quels sont les changements et mutations apportés à une politique documentaire dans un environnement numérique ?
- Quels sont les nouveaux défis qui influencent sur la politique documentaire à l'ère du numérique.

2. Est-il nécessaire d'avoir une politique documentaire dans les bibliothèques universitaires ?

Même si l'objet de cet article n'est pas d'aborder les problématiques liées aux définitions de la politique documentaire dans ces différents espaces (traditionnel ou numérique). Néanmoins, il est nécessaire de montrer c'est quoi une politique documentaire, et quels sont les avantages liés à cette dernière, notamment dans les bibliothèques universitaires. D'après B. Calenge « Une politique documentaire ne consiste pas à élaborer un document de recettes normées, mais justement à construire le cadre de la négociation permanente autour de la construction de l'offre documentaire et des conditions de sa médiation ; les documents divers qui peuvent être produits (dont les Plans de développement des collections, mais aussi tous les documents moins formels et moins publics qui actent l'état de la négociation au sein d'une bibliothèque) ne sont que la partie immergée de l'iceberg... Ils ne fourniront jamais la réponse définitive à chaque problème posé par un titre particulier, mais ils faciliteront une réflexion collective et aideront à échapper aux réactions spontanées dont nous sommes tous capables. » (Calenge B. , 1999, p. 264)

Généralement l'objectif principale d'une politique documentaire est de définir un cadre et des limites, mais n'est pas figée. Pour cette raison que chaque bibliothèque universitaire doit être en capacité de rester réactive en cas d'évènements inattendus ou imprévisibles (Giappiconi & Carbone, 1997, p. 227). Pour cette raison que B. Calenge voit que « la politique documentaire notamment à l'heure d'internet n'est pas un appareil normatif produisant des effets mécaniques et abolissant toute initiative, mais c'est une mise en perspective distanciée et formalisée des procédures visant à maintenir une collection vivante en adéquation avec les objectifs de la bibliothèque ». (Calenge B. , 2008, p. 386)

Désormais, la politique documentaire est considérée comme : une démarche de réflexion sans cesse renouvelée. Moyennons des outils qui ne sont pas une fin en soi, mais un processus d'aide à cette réflexion.

Actuellement la majorité des études menées notamment sur les besoins des utilisateurs montre la nécessité d'adopter une démarche qualité pour pouvoir répondre objectivement aux attentes et espérances des usagers qui ne cesse d'augmenter avec l'explosion de l'information et la propagation des ressources numériques à savoir le livre numérique, les revues électroniques, les sites web, les blogs, (Le Torrec, 2016)

Et afin de répondre à ces exigences les bibliothèques universitaires se voient dans la nécessité de créer une politique documentaire ou d'améliorer et maitre à jour celle qui existe déjà, ont tenant compte des conjonctures imposées par ce bouleversement technologique et numérique.

3. La médiation numérique comme outil de politique documentaire

Le concept de médiation documentaire numérique dans les bibliothèques universitaires est repris par plusieurs auteurs pour parler et analyser la problématique de l'adoption de la technologie numérique et l'intégration des supports numériques dans les collections des bibliothèques.

Evoquer ici le concept de médiation documentaire numérique n'est pas par hasard, mais pour clarifier le point de vue des bibliothécaires qui le considèrent comme un pont de liaison entre elles et les usagers notamment avec l'augmentation exponentielle de la production des contenus numériques dans le monde. Ainsi que, pour se focaliser sur l'objet principal de la médiation documentaire numérique.

D'après Le Torrec, la médiation documentaire numérique est " avant tout une rencontre. Or il s'agit de mettre en œuvre tous les moyens pour faciliter l'appropriation d'un contenu numérique par les publics, ainsi que de favoriser l'appropriation d'un contenu, d'une information par des moyens adaptés à des pratiques numériques ". (Le Torrec, 2016)

4.1. Typologie et choix de la médiation numérique

Parmi les problématiques auxquelles elle doit répondre une politique documentaire à l'heure du numérique -pour une bonne gestion de la médiation documentaire numérique- est celle de choix des outils, car ce choix influera à la venir sur la qualité et le niveau des services à offrir aux utilisateurs, ainsi que sur le type de dispositif à déployer en interne, notamment en matière de chaîne de validation et de publication de contenus. Ajoutons que ce choix pourra engager la pérennité même du projet de médiation documentaire numérique, sa fiabilité et ses potentialités d'évolution.

Il existe tous un univers d'outils de développement (site portail, blog, SIGB, plate-forme de veille, réseau social) qui peuvent actuellement servir, sous différentes formes, un projet de gestion et de diffusion de contenus numériques et chacun d'eux va pouvoir s'intégrer plus ou moins bien au système d'information documentaire de la bibliothèque.

Logiquement, et avant de choisir une solution de développement, il faut s'arrêter un moment sur la question de la nature du produit (solution libre ou propriétaire ?) et de ses caractéristiques techniques notamment ses aptitudes fonctionnelles. Sans oublier la question du financement et la gestion budgétaire on cas où la bibliothèque décide de choisir des solutions propriétaires. (Pouchol, 2012)

Plusieurs auteurs et spécialistes dans le domaine de la gestion de bibliothèques voient que la solution cloud est la solution la plus pertinente et durable notamment si la bibliothèque décide héberger un SIGB dans le cloud.

Héberger son SIGB dans le cloud porte des avantages pour à la bibliothèque car cette dernière peut confier à un prestataire extérieur l'installation et la maintenance de son SIGB, à la fois pour le logiciel et pour le matériel. (Bowers & Polak, 2014)

4.2. Les outils de la médiation numérique (accès au contenu numérique)

Pour une bibliothèque, une ressource électronique est, comme toute ressource documentaire, un support d'information auquel ses lecteurs doivent accéder moyennant des meilleurs outils possibles. Ces outils sont :

4.2.1. Les portails documentaires institutionnels et collectifs

La solution la plus courante est celle du portail, institutionnel ou collectif, par lequel sont rendues accessibles les ressources électroniques acquises par une bibliothèque (individuellement ou collectivement).

En parallèle il existe dans certains pays des outils collectifs créés et maintenus par des groupements ou des associations de bibliothèques. Ainsi, les réseaux mis en place dans les années 60-70 afin de mutualiser les tâches de catalogage ont pu également élargir leurs missions, et bâtir leurs propres portails documentaires à partir desquels les lecteurs ont accès à l'ensemble des ressources, y compris électroniques, des bibliothèques du réseau.

Une autre possibilité est celle de portails documentaires réalisés par les consortiums de bibliothèques eux-mêmes, pour donner accès aux ressources dont elles ont négocié en commun l'aspect « l'acquisition ». (Blin, 2007)

À côté de ces portails existent également la solution évidente, les catalogues collectifs nationaux dédiés aux ressources électroniques.

4.2.2. Des modalités d'accès liées à des politiques documentaires nationales

Il existe des outils disciplinaires et non généralistes, qui seraient liés aux politiques de coordination documentaire nationale. Comme le cas de la Suède qui dispose d'un système, parmi les systèmes les plus performants au monde, de politique de coordination national nommé BIBSAM piloté par le Département de la coordination et du développement national de la bibliothèque royale.

BIBSAM fonctionne sur un réseau de huit National Expert Libraries, qui sont les principales bibliothèques universitaires du pays, suivant une logique disciplinaire. BIBSAM ne dispose pas de portail internet spécifique ; l'accès aux ressources est donné via les portails institutionnels des huit bibliothèques du réseau.

Il existe plusieurs d'autres expériences, notamment sur le continent européen tel que l'expérience allemande avec le programme SSG, qui est le

L'impact de la révolution numérique sur la politique documentaire des bibliothèques universitaires

plus ancien des systèmes qui existe en Europe. Sans oublier l'expérience des pays bas. (Blin, 2007)

Parlons de l'Afrique ou même du monde arabe ce genre de techniques ou outils semble quasi inexistantes sauf quelques expériences éparpillé dans l'horizon, généralement sous forme de catalogue collectif, tel que le catalogue collectif arabe qui jusqu'à aujourd'hui n'arrive pas a trouvé des solutions définitives aux problèmes posés notamment sur le type de catalogage. Comme on peut citer aussi l'observatoire des bibliothèques universitaire algérienne RIBU qui lui aussi n'a pas pu imposer son existence, malgré son début remarquable et les bien fait apportés aux bibliothèques universitaires algériennes notamment dans le cadre d'unification et la coordination de la politique documentaire dans l'environnement numérique. Plusieurs autres tentatives dans des différents pays africains ou arabes comme le cas d'Arabie saoudite, la Tunisie, le Maroc, Burkina Faso bâtent toujours pour assurer la continuité et efficacité de ses tentatives. (Dione, 2014)

4.2.3. Les bibliothèques numériques ou virtuelles

En parallèle plusieurs autres bibliothèque préfèrent d'adopter une solution centralisatrice. En effet, on constate que plusieurs bibliothèques universitaires à l'échelle mondiale disposent d'un portail documentaire dénommé « **bibliothèque numérique** ». En revanche, et contrairement aux outils précédents, cette technique a fut propager et occuper une place primordiale dans la gestion et la diffusion des contenus (Blin, 2007). Cette technique ne cesse de croitre et d'évoluer ce qui à pousser les spécialistes à proposer cette technique comme une solution pour le problème de gestion de ' big data' avec l'intégration de nouvelles technologies comme la technologie cloud. L'importance cet outil à l'heur actuel à fait couler beaucoup d'encre notamment avec l'apparition du concept de « **la bibliothèque intelligente** » qui donne une autre dimension pour cette technologie et ouvre un nouvel horizon pour les bibliothèques notamment universitaires.

5. La politique documentaire et la révolution numérique dans les bibliothèques universitaires

Appliquée à tous les domaines de l'activité humaine, la révolution numérique a pu pénétrer le monde des bibliothèques notamment universitaires, par conséquent beaucoup de changements ont étaient apportés aux différents services et activités des bibliothèques. La politique documentaire est l'un des axes les plus concerné par ses changements, donc une révision globale estimés primordiale, car son périmètre ne se réduisait plus aux seules questions d'acquisition, de conservation et d'élimination. Mais son champ d'action s'élargit et se complexifie afin de répondre aux problématiques de diffusion et

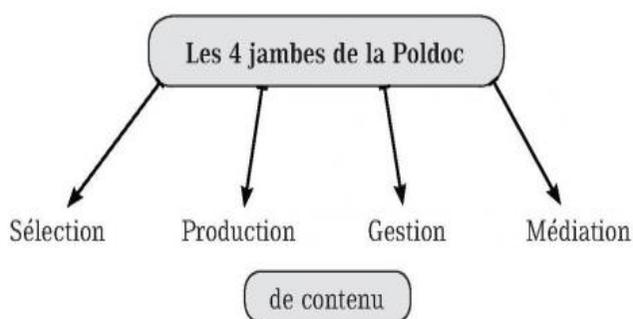
de l'accès à l'information notamment avec le développement des réseaux. (Giappiconi & Carbone, 1997)

Pour cette révision deux grandes problématiques ont été posés, la problématique liée à l'intégration des supports numériques dans les collections des bibliothèques, et celle de moyens et les méthodes à suivre pour faciliter l'accès aux utilisateurs et la satisfaction de leurs besoins informationnels. C'est pourquoi plusieurs questions occupent l'esprit des bibliothécaires pendant des années notamment la question liée aux outils (de veille, de sélection, de gestion, et de publication de contenus).

Cette question devient dans l'espace numérique, une question éminemment sensible et stratégique. Sans oublier l'obligation d'adapter les modèles organisationnels aux nouvelles logiques de travail imposées par ses changements qui sont fondées principalement sur des principes de transversalité, de mutualisation et de gestion dans la mise en œuvre des projets. (Chaimbault-Petitjean & Thomas , 2015)

Le schéma suivant mentionné par plusieurs auteurs dans leurs réflexions, montre les points essentiels constituant une politique documentaire dans un environnement numérique. (Le Torrec, 2016)

Figure (1) : les grands axes de la politique documentaire dans l'espace numérique



Le schéma en question, regroupe tous les supports de présentation de contenus de la médiation documentaire numérique : livre électronique, revue électronique, site web, bibliothèque numérique.....

6. La politique documentaire face aux défis d'acquisition et de préservation de ressources numériques

Construire et préserver des collections de bibliothèques est une des tâches les plus importantes et les plus complexes du bibliothécaire à l'heure du numérique. Dans la plupart des bibliothèques, le budget des acquisitions et la préservation notamment à long terme, pose un problème éminent vue les sommes colossales et titanesques que doit dépenser la bibliothèque pour

L'impact de la révolution numérique sur la politique documentaire des bibliothèques universitaires

acquérir et préserver les contenus (documents électronique : livre numérique (e-book), revue électronique...). Dès lors chaque bibliothèque construit une politique documentaire raisonnée pour pouvoir contrôler et casquer tous les changements et les défis apportés par l'environnement numérique en particulier l'histoire du budget.

Selon Le Torrec, Mélanie (Le Torrec, 2016) pour pouvoir remédier à ce problème, la bibliothèque doit penser a intégré plusieurs solutions dans sa politique documentaire tels que:

6.1. Acquisition

On peut distinguer plusieurs outils ou méthodes pour remédier au problème d'acquisition. Les plus fréquents sont :

6.1.1. Les consortiums

Depuis l'émergence des ressources numériques dans les bibliothèques universitaires au début des années quatre-vingt-dix, et le poids budgétaire que représentent ces ressources pour les bibliothèques, est rapidement devenu un problème majeur. Afin de pouvoir négocier les tarifs avec les fournisseurs de ces ressources, les bibliothèques, dans la plupart des pays, se sont constituées en consortiums. D'après une estimation issue des listes maintenues par l'ICOLC (International Coalition of Library Consortia) et eIFL (Electronic Information for Libraries), il en existe aujourd'hui entre 60 et 80 consortiums en Europe seul, et des centaines dans le monde entier.

Il existe plusieurs typologies de consortiums a distingué :

- Consortium national centralisé comme le consortium FinELib
- Consortium national décentralisé
- Consortium régional (comme en Espagne, où coexistent les consortiums des bibliothèques de recherche de Catalogne, de Galice, de Madrid, etc.)

Parfois, ces différents types de consortiums coexistent dans un même pays. Généralement le choix des typologies est fondé sur la dimension géographique, les missions, les disciplines, l'organisation, etc. Comme il existe également des structures transnationales, qui n'ont pas de missions de négociation proprement dite, mais sont davantage des lieux d'échanges, de rencontres entre consortiums de différents pays. C'est le cas de GASCO qui est un forum de discussion entre les consortiums d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse alémanique.

Comme on peut trouver aussi, de la coalition internationale des consortiums de bibliothèques ICOLC, qui organise des colloques annuels en Amérique du Nord et en Europe ; ou encore de l'organisation internationale eIFL. (Le Torrec, 2016)

L'évolution des consortiums depuis leur apparition n'a pas changé de missions. Fondamentalement, la raison d'être de ces structures – faire poids dans les négociations – n'a pas été modifiée. Elles se sont cependant consolidées, et progressivement évolué en un véritable lieu d'échanges de compétences (en matière de négociation), et d'expertise (expertise juridique sur les licences, scientifique et disciplinaire sur les contenus), notamment avec l'apparition des supports et documents numériques, mais aussi en un lieu de coordination politique, par exemple sur le développement des collections, l'acquisition des contenus ou la conservation partagée.

6.1.2. Les agences nationales

Généralement ces agences sont créées dans le but de financer des licences nationales pour l'acquisition des ressources numériques pour les bibliothèques universitaires, afin de remédier au problème budgétaire posé au cours de l'acquisition de ces ressources.

Il existe plusieurs programmes nationaux à l'échelle mondiale comme par exemple : le JISC du Royaume-Uni, le DFG d'Allemagne qui consacre des millions d'euro pour l'achat des licences nationales, notamment pour les archives des revues électroniques d'Oxford University Press, d'Elsevier, de Springer, des archives de la Société américaine de chimie, etc., ainsi que pour des banques de données de revues scientifiques chinoises et ouvrages chinois numérisés.

Actuellement on trouve même plusieurs agences nationales coopèrent entre elles, comme le cas de l'allemande DFG, le néerlandais SURF, le britannique JISC et la danoise DEFF qui mènent ensemble un programme nommé Knowledge Exchange dans le but d'échanger : des informations, des réflexions et des expertises sur divers sujets dont : les licences d'acquisition de ressources électroniques, les répertoires institutionnels, la conservation des données numériques, problématique des droits d'auteurs et la propriété intellectuelle. Comme elles réfléchissent à l'élaboration de modèles de licences et de contrats entre auteurs et éditeurs des quatre pays.

6.2. La préservation des ressources et des données

Après le problème budgétaire que doit régler une politique documentaire à l'heure du numérique, la problématique de l'archivage des ressources électronique et préservation des données numériques s'impose de plus en plus comme un autre défi que doit gérer une politique documentaire d'une bibliothèque universitaire. (Le Torrec, 2016)

6.2.1. L'archivage des ressources électroniques

Depuis son apparition sa mission essentielle était la conservation des documents pour les générations qui suivent. Cependant, l'essor qu'a connue les bibliothèques notamment après l'adoption et l'intégration des nouvelles

L'impact de la révolution numérique sur la politique documentaire des bibliothèques universitaires

technologies, n'a pas influencé négativement sur les principes de base de cette dernière tel que la conservation des contenus, au contraire la bibliothèque a essayé à travers sa politique documentaire d'améliorer tous ses services entre autre la conservation ; dans le but de trouver des solutions pratique aux problème de préservation de ressources électroniques qui occupent actuellement une grande partie de leurs fonds documentaires. Plusieurs études ont été menées à travers le monde pour pouvoir arriver à des propos pouvant aider les bibliothèques dans leurs nouvelles missions. Une étude américaine commanditée par le Council on Libraries and Information Resources a essayé d'apporter des solutions après avoir comparé douze projets internationaux d'archivage de ressources électroniques. Les résultats montrent que la conservation des ressources électroniques est un élément extrêmement important pour les bibliothèques, et que celles-ci sont très attentives à la manière dont les éditeurs prévoient d'assurer la pérennité de l'accès aux archives de leurs ressources. Cette étude propose trois types de solutions à savoir :

- **Première solution** : consiste en une négociation directe entre les bibliothèques et les éditeurs
- **Deuxième solution** : correspond au programme LOCKSS, « Lots of Copies Keep Stuff Safe ». Lancé aux États-Unis, il repose sur l'idée que plus une même ressource sera conservée en plusieurs exemplaires par diverses institutions, plus sa préservation sera garantie.
- **La troisième solution** : cette solution correspond au programme américain Portico initié conjointement par la bibliothèque du Congrès, la fondation Andrew Mellon et JSTOR. Ce programme s'adresse aux éditeurs et aux bibliothèques à qui il propose d'assurer l'archivage de leurs ressources électroniques tout en y garantissant un accès à long terme.

6.2.2. La préservation des données numériques

Les aspects technologiques sont ici centraux, car il s'agit d'empêcher la perte de données qui, par coïncidence, entraînerait la disparition de l'information. Les questions de l'évolution des supports de lecture de l'information numérique, ainsi que des dispositifs de DRM, sont au cœur de cette problématique. Ces derniers temps, plusieurs pays ont lancés des programmes nationaux touchant à la préservation des données numériques, que l'on peut désigner également sous le concept d'archivage pérenne.

Des différents programmes de préservation des données numérique ont étaient lancés à travers le monde, ces programmes peuvent contenir tous types de documents ou se spécialisent dans une typologie bien précise comme le cas

du programme « E-journal archiving » de la A. Mellon Fondation. (Le Torrec, 2016)

6.2.3. Cloud computing comme solution pour la préservation des données dans les bibliothèques universitaires

Actuellement, beaucoup de solution pour la préservation des données dans les bibliothèques universitaires ont vu le jour, à savoir la technologie « cloud computing » nommé par d'autres « Informatique dématérialisée » qui peut simplifier les processus de préservation d'un côté et d'épargner temps et argent d'un autre, coté car elle permet d'éviter l'hébergement local de serveurs et d'équipements multiples, des installations de logiciels des mises à jours et d'éviter aussi les problèmes de compatibilité. Cette technique a donné aux bibliothèques la chance de respirer et d'éviter l'encombrement au sein de ces dernières, et qui peut être causé par l'achat de nouveaux matériaux pour assurer la préservation des données. Sans oublier la chance qu'elle a offert aux bibliothécaires pour alléger le travail que nécessite cette tâche.

Adopter cette technologie est une solution presque miraculeuse pour les bibliothèques, mais en parallèle elle exige un ensemble de conditions et de règles à prendre en considération, principalement celles liées à la problématique des droits d'auteurs et de la propriété intellectuelle. (Mavodza, 2013)

7. Les bibliothèques universitaires face aux nouveaux défis technologiques

Pour la société de l'information, l'utilisation des nouvelles technologies n'est plus une mode en elle-même, étant donné que la plus part des secteurs socio-économiques et de la recherche scientifique ne peuvent plus surmonter la magie de ses avantages et l'importance de son utilisation. Les bibliothèques universitaires ont choisi aussi de prendre le même chemin de changement dans l'espérance d'atteindre ses objectifs, en particulier, la satisfaction des besoins des utilisateurs en matière d'information, vu la grande concurrence que peut avoir les bibliothèques universitaires avec ces différents nouveaux outils et technologies.

Les points suivants peuvent aider les bibliothèques universitaires d'un côté a surmontées le challenge de l'intégration et de l'utilisation des nouvelles technologique ; et d'un autre côté a gardées sa place comme un acteur principal dans l'évolution et le développement de la société de l'information et de la recherche scientifique.

7.1. Avoir une politique documentaire

Avant d'évoquer les solutions durables on doit citer un point très important est celui de posséder une politique documentaire. D'après plusieurs spécialistes de la politique documentaire, au premier rang desquels Bertrand

L'impact de la révolution numérique sur la politique documentaire des bibliothèques universitaires

Calenge, la bibliothèque doit avoir une politique documentaire mise à jour régulièrement et fonctionne à long terme, afin d'assurer un bon déroulement des activités offertes par la bibliothèque et fixe son existence et rassure sa longévité face aux avantages des nouvelles technologies en matière de satisfaction des besoins des utilisateurs.

7.2. Tracer et fixer les objectifs au préalable

Chaque changement doit être précédé par des études approfondies, ou les responsables des bibliothèques doivent tracer et fixer d'une manière définitive leurs objectifs et résultats escomptés de ces changements notamment en matière de satisfaction des besoins des utilisations et l'accès à l'information.

7.3. Choisir la bonne solution et l'outil adéquat

La mode des nouvelles technologies et ces offres, d'un côté et la croissance des collections des bibliothèques d'un autre côté, ne laissent pas les bibliothèques indifférentes bien au contraire, elles ne résistent plus à la magie de ces techniques et leurs bienfaits.

À cet égard, la bibliothèque ne doit pas s'élancer aveuglement pour acquérir ses technologies, mais elle doit choisir raisonnablement ce qui marche avec les objectifs de cette dernière, tenons compte de ses moyens humains, budgétaires et matériels. À titre d'exemple, actuellement les bibliothèques s'ouvrent de plus en plus sur la technologie big data, qui selon la Commission générale de terminologie et de néologie, (MENJS, 2021) il s'agit de « données structurées ou non dont le très grand volume requiert des outils d'analyse adaptés » pour pouvoir gérer les données massives, proviennent notamment des réseaux sociaux, des objets connectés et mobiles, des données de la recherche, de la libéralisation des données publiques (open data), etc. Cependant l'importance de cette technologie et qualifiée par des spécialistes comme un futur instrument de mesure des activités des pays et des entreprises.

Mais à-vari-dire, la bibliothèque ne doit pas penser à conquérir cette technologie sauf si réellement elle dispose des données en masse et les outils nécessaires pour le traitement, la préservation et la diffusion. Et c'est le cas pour le reste des technologies qui envahissent notre quotidien tel que : la technologie cloud et block chain.

7.4. Faire de la veille

En tant que démarche de collecte et de diffusion d'informations, la veille est une activité familière des bibliothécaires. Au cours de la dernière décennie, l'émergence des technologies de l'information et de communication tels que : les blogs, les réseaux sociaux etc., la veille a pris une autre forme car au paravent la veille se fait d'une manière individuelle ; mais actuellement est devenu une stratégie de management, propice à l'émergence d'une

« intelligence coopérative » avec l'association de l'ensemble de l'équipe de la bibliothèque pour mettre en place un dispositif de veille. Dans le monde numérique la veille informationnelle dans les bibliothèques et la politique documentaire marche dans le même sens et en parallèle ; et la veille est devenu une pratique incontournable en bibliothèque, à mener de façon collaborative, en lien étroit avec la politique documentaire.

Le tableau suivant est une synthèse d'une longue étude réalisée par Mesguich, V. sous le titre de Veille collaborative et politique documentaire, ou elle a démontré les principes de bases de la veille collaborative dans une bibliothèque et la relation étroite en la veille et la politique documentaire dans un environnement numérique. (Mesguich, 2016)

Tableau (1) : Points de convergence entre la veille et la politique documentaire

	Veille informationnelle/éditoriale	Politique documentaire
Principes généraux	Objectifs et publics de la veille	Principes d'actualisation des collections et constitution d'une offre numérique
Ligne éditoriale	Thèmes à surveiller. Nature des contenus. Critères juridiques (rediffusion, droits...)	Thématiques correspondant aux acquisitions. Niveau des ressources, critères juridiques
Traitement	Choix des <i>tags</i> et des modes de traitement (sélection, catégorisation)	Choix des <i>tags</i> , catalogage, classement
Livrables	Diffusion de la veille aux publics	Médiation documentaire
Règles de conservation et archivage	Règles communes de conservation et archivage dans une base de connaissance	Critères de désherbage

8. Quelques modèles internationaux de politiques documentaires à l'heure du numérique :

Une étude algérienne en cours de réalisation par la doctorante Kebab, K. dans le but de déterminer la situation des bibliothèques universitaires algériennes en terme de politique documentaire et proposer un modèle type pour ces dernières, a étudié et analysé un ensemble de politiques documentaires des bibliothèques universitaires dans le monde à savoir la bibliothèque de l'université d'Ottawa, la bibliothèque de l'université Sainte Geneviève, et la bibliothèque de l'université l' Emirats Arabes Unis.

Les tableaux suivants sont l'objet d'une synthèse de la comparaison des grands axes des politiques documentaires des trois bibliothèques.

L'impact de la révolution numérique sur la politique documentaire des bibliothèques universitaires

Tableau (2): synthèse sur la politique d'acquisition des trois bibliothèques universitaires

Bibliothèques	Axel : Politique d'acquisition	
	Sélection	Acquisition
Bibliothèque de l'université d'Ottawa	<ul style="list-style-type: none"> - Décision des responsables de la bibliothèque - Sources de sélection : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Bibliographie générale ou spécialisé ✓ Catalogue des éditeurs (papier ou en ligne) ✓ Liste des citations ✓ Suggestions des lecteurs (livre des suggestions ou message électronique) 	<ul style="list-style-type: none"> - La numérisation des fonds de la bibliothèque (BV) - Achat : plan d'envoi général au Canada et pour l'étranger (documents imprimés ou numériques limiter par la bibliothèque) - Dons : l'état général des dons. Avec la vérification des droits d'auteur et propriété intellectuelle. Echange entre les bibliothèques PEB/Consortiums
Bibliothèque de l'université Sainte Geneviève	(Suite à un plan de développement de collections)	
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plusieurs critères selon les types de d'acquisitions : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Patrimoine français : l'importance, prix, l'exclusivité, ancienneté, rareté..... ✓ Acquisition ordinaire : pertinence, mise à jour, couverture, prix.... ✓ Sources de sélection : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Bibliographie générale ou spécialisé ✓ Catalogues éditeurs (voie traditionnelle ou en ligne) ✓ Suggestions des lecteurs (livre de suggestion ou message électronique) ✓ Exposition (salon d'exposition traditionnelle ou en ligne) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Numérisation (projet en cours) ✓ Achat : (liste de documents établie dans le cadre de la poldoc de la bibliothèque documents papier ou électronique) ✓ Dons : vérification générale avant l'admission avec la livraison d'un certificat pour le donateur après l'acceptation ✓ Echange : dans le cadre des consortiums et PEB/Consortiums
Bibliothèque de l'université d'UAE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Décision collective (différents acteurs de la bibliothèque) ✓ Critère de sélection : <ul style="list-style-type: none"> ✓ La réputation de l'auteur 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Numérisation des fonds de la bibliothèque ✓ Achat : consortiums/abonnements. ✓ Dons : les mêmes critères de sélection et de

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Relation acquisition /programmes/ besoins chercheurs enseignants ✓ Prix <p>Pour les revues :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Offre les outils de recherche et d'indexation <p>Pour les bases de données :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le texte intégral+image+vidéo.... ✓ Liens électroniques/crédibilité de ces liens. ✓ Accès par internet. 	<p>conservation/propriété intellectuelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Echange : PEB/Consortiums
--	--	---

Observation :

Le tableau au-dessus résume les principales directives de la politique documentaire dans les bibliothèques universitaires d'Ottawa, Sainte Geneviève et d'EAU. Parmi les remarques majeures on peut constater que les différentes bibliothèques suivent presque les mêmes directives que ce soit pour la sélection ou même pour l'acquisition, sauf que la bibliothèque de sainte Geneviève se repose sur des outils établis en préalable vue l'ancienneté de la bibliothèque tel que : « plan de développement de collection ». Mais d'après le bibliothécaire responsable de l'acquisition dans la bibliothèque d'Ottawa et d'EAU ses outils sont en cours de création pour pouvoir les adaptés avec les changements et les défis actuelle causés par les nouvelles technologies notamment avec l'apparition de la technologie IOT, ou la bibliothèque EAU voit que l'acquisition de cette technologie est devenu une nécessité dans les prochaines années. Pour ce qui est de l'environnement numérique les trois bibliothèques travaillent sérieusement pour pouvoir répondre aux besoins des lecteurs en particulier le besoin informationnel. Mais en analysant les contenus des sites web des trois bibliothèques et les différents services offerts on peut déduire que la bibliothèque de sainte Geneviève est moins développée et accuse un retard remarquable en matière d'outils et d'environnement numérique. Ce retard peut être expliqué par plusieurs raisons :

- La nature historique de la bibliothèque, donc elle privilégie l'aspect conservation par rapport aux autres services
- L'histoire du budget qui reste toujours l'obstacle majeur devant le développement et l'essor des bibliothèques.
- Comme on peut dire que c'est juste un retard dans la mise en marche et l'intégration des TIC.

L'impact de la révolution numérique sur la politique documentaire des bibliothèques universitaires

Tableau (3) : synthèse sur la politique de conservation des trois bibliothèques universitaires

Bibliothèque	Axe2 politique de conservation	
	Elagage (désherbage)/Elimination	Entreposage (conservation/préservation)
Bibliothèque de l'université d'Ottawa (site officiel de la bibliothèque)	(suite à un calendrier de conservation)/critères :	
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plusieurs copy (papier ou électronique) ✓ Document en mauvais état et inutile. ✓ Document non utilisé par les lecteurs pour une période jugée longue. ✓ Document archivés sous format numérique dans un endroit sûr et de confiance tel que : OCUL ✓ Document en deux formats (format numérique favorisé et retenu). ✓ Copy des documents dans des bibliothèques proches et en collaboration. ✓ Support numérique politique en voie de réalisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Contenues à retenir : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Document rare et précieux. ✓ Documents très demandés et juger important pour la communauté de la bibliothèque ✓ Document sans problèmes de (main d'œuvre, espace, l'existence des outils de restauration). - Contenue numérique : (l'archivage électronique) : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Contenue stratégique de la bibliothèque. ✓ Contenue non traité par d'autre institutions ✓ Contenue important/perte des documents ✓ Contenue utile/traitement statistique et technique (outil de travail).
Bibliothèque de l'université Sainte Geneviève	(suite à un calendrier de conservation)/critères :	
	<p>Selon deux types de critères : de base/secondaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ De base : nombre de copy, contenue non adéquat avec la politique de la bibliothèque ✓ Secondaire : l'état du document, contenue, date de publication, nouveauté et l'importance du contenue, langue de publication. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Documents retenues : fond patrimonial, et documents pour le développement de la recherche universitaire. ✓ Conserver les documents la ou il se trouve - Archivage électronique.
Bibliothèque de l'université d'UAE	<ul style="list-style-type: none"> - Critères d'élimination : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Documents inutiles et endommagés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration avant la conservation - Application des critères internationaux de conservation

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Possibilité d’offrir les documents éliminés sous forme de dons pour d’autres institutions. ✓ Retenir les documents ayant une valeur historique/recherche scientifique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Système de protection de haut niveau pour les livres précieux et rares. - Archivage électronique à long terme.
--	---	---

Observation :

Deux remarques majeures peuvent être tirées du tableau.

Remarque 1 : la ressemblance de quelques critères utilisés par les trois bibliothèques pour le désherbage/élimination ou conservation. A titre d’exemple le critère « l’importance du contenu »

Remarque 2 : La deuxième est totalement le contraire, chaque bibliothèque se basent sur des propos est des conditions propres à elles pour réussir la tâche de conservation et préservation à l’heure du numérique.

Cette diversité de critères peut être expliquée par la nature de chaque bibliothèque et la différence des objectifs tracés dans leur politique documentaire. A titre d’exemple la bibliothèque de sainte Geneviève se base sur la valeur l’historique pour la conservation mais les deux autres bibliothèques basent sur la valeur scientifique et nouveauté.

Pour l’archivage électronique les bibliothèques d’Ottawa et d’UAE connaissent un essor et un développement remarquable, mais la bibliothèque de saint Geneviève est en phase de numérisation et la mise en place de système d’archivage est en cours.

Tableau (4) : synthèse sur la politique de diffusion des trois bibliothèques universitaires

Bibliothèques	Axe3 politique d’accès
Bibliothèque de l’université d’Ottawa	<ul style="list-style-type: none"> - Accès traditionnel : tous types de documents - Accès libre : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Bibliothèque virtuelle ✓ Réservoir institutionnel.
Bibliothèque de l’université Sainte Geneviève	<ul style="list-style-type: none"> - Accès restreint - Accès libre : bibliothèque numérique, contenue électronique (consultation sur place ex. : e-book)
Bibliothèque de l’université d’UAE	<ul style="list-style-type: none"> - Accès traditionnel : tous types de documents - Accès a distance aux contenus électroniques : sites d’éditeurs, OPAC de la bibliothèque, bases de données... - Accès libre aux e-books et quelques articles numériques

L'impact de la révolution numérique sur la politique documentaire des bibliothèques universitaires

Observation :

L'apparition de nouveaux modes de diffusion présente de nouveaux défis pour les bibliothèques notamment en terme de satisfaction de besoins des utilisateurs. Pour cette raison que les trois bibliothèques -dès la première heure- ont opté pour l'utilisation des outils numérique pour la diffusion et l'accès aux contenues tel que les bibliothèques virtuelle/numérique, les réservoirs numériques institutionnels, site internet..... Ainsi que les trois bibliothèques favorisent l'accès libre au contenue notamment la bibliothèque d'Ottawa ou elle a rédigé toute une politique relative aux conditions de l'accès libre aux contenus de la bibliothèque. Cependant, les trois bibliothèques maintiennent toujours le prêt réel et restreint pour certain document notamment pour la bibliothèque de Sainte Geneviève vue la valeur historique incontournable des documents.

Tableau (5) : L'évaluation dans les trois bibliothèques universitaires

Bibliothèques	Evaluation
Bibliothèque de l'université d'Ottawa	<ul style="list-style-type: none"> - LibQUAL+ : sondage pour connaître le niveau de satisfaction des lecteurs sur la qualité des services. - MINES: sondage électronique Il permet de recueillir des données sur l'utilisation des ressources électroniques et des renseignements démographiques précis sur les usagers.
Bibliothèque de l'université Sainte Geneviève	<ul style="list-style-type: none"> - L'évaluation des acquisitions : sur la base d'indicateurs (mode d'entrée, le niveau, la langue et le contenu thématique des documents acquis) - Evaluation quantitative : Les demandes de communication sur bulletin, les usages du libre accès, des ressources électroniques et de la bibliothèque numérique
Bibliothèque de l'université d'UAE	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des bases de données en ligne - Evaluation a base des indicateurs propres à la bibliothèque.

Observation :

L'évaluation est une opération primordiale dans une bibliothèque universitaire. Les trois bibliothèques donnent une importance exceptionnelle pour l'évaluation notamment la bibliothèque d'Ottawa qui a mis en place toute un système d'évaluation qui fonctionne régulièrement et qui se base sur des sondages permettant de collecter des données nécessaires pour faire des statistiques et la prise des discisions par la suite. Comme on peut le remarquer aussi, les bibliothèques en question n'évaluent pas uniquement l'environnement traditionnel mais elles donnent de l'importance aussi pour tous ce qui concerne les contenues électronique, bases de données et services

numériques vue la demande exponentielle sur ses derniers. Mais pour la bibliothèque de Sainte Geneviève on remarque que la voie de l'élaboration des indicateurs interne domine la pratique de l'évaluation au détriment d'autre outil important comme les sondages qui sont très réponsus dans les deux autres bibliothèques, notamment avec l'arrivée des pratiques numériques.

9. Discussion et Conclusion

Actuellement, comme nous l'avons vu, le concept « politique documentaire » est devenu un élément indispensable dans le fonctionnement des bibliothèques. Donc, pour aider les bibliothécaires à prendre en marche le train du numérique, il est impératif de mettre en place une véritable dynamique pour la construction des compétences qui nécessite en premier lieu la révision de leurs politiques documentaire si elle existe, ou de créer et mettre en place une politique documentaire réelle et pratique comme on a pu le constater avec les bibliothèques en question. Le principal challenge des bibliothèques universitaires à l'heure actuelle est de répondre le plus objectivement possible aux besoins des utilisateurs, ce qui nécessite un changement radical dans les pratiques de ces bibliothèques ; commençant par trouver des nouvelles sources et méthodes pour bien gérer son budget tel que le travail collaboratif dans le cadre des « agences nationales » et « les consortiums », choisir de bons critères de sélection ,tenant compte des avis des utilisateurs, pour les acquisitions afin d'éviter tous contenus inutiles.

De plus, la conservation des contenus à l'heure du numérique est aussi un grand challenge pour les bibliothèques universitaires. C'est pour cette raison que les bibliothèques travaillent sérieusement tel que la bibliothèque de l'université d'Ottawa, afin d'arriver à des solutions pratiques et durables avec l'intégration des nouvelles techniques tels que la solution « archivage électronique » et la solution « cloud computing » qui -a vrai dire- ont prouvé son efficacités et son pouvoir en terme de préservation pérenne et sécurisée.

Les grands portails informationnels et les bibliothèques numériques ou virtuelles sont des exemples de solutions pratiques que les bibliothèques universitaires ont choisi pour faciliter l'accès des utilisateurs aux contenus à l'heure du numérique. Comme elles sont obligées de se familiariser avec le concept accès libre à l'information, car ce dernier est la clef principale pour ces bibliothèques afin de pouvoir résoudre le problème de satisfaction des besoins des utilisateurs en matière d'information qui ne cesse d'augmenter avec les différentes solutions que propose notamment internet.

Décidément, dans un environnement plein de changement et de défis, pour assurer une longévité et l'efficacité de l'offre et de services, une politique documentaire n'est plus l'affaire d'une seule bibliothèque, mais elle devient un enjeu politique pour la collectivité entière.

10. Références

1. Blin, F. (2007). La mise à disposition des ressources électroniques dans les bibliothèques européennes. (A.D.B.S., Éd.) *Documentaliste-Sciences de l'Information*, 44, pp. 138-147. doi: 10.3917/docs.442.0138
2. Bowers, S., & Polak, E. (2014). The Future of Cloud-Based Library Systems. In J. Kenneth, *Every Librarian Needs to Know: A LITA Guide* (pp. 43-55). Chicago: Varnum.
3. Calenge, B. (1999). *Conduire une politique documentaire*. Paris: Cercle de la librairie.
4. Calenge, B. (2008). *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'Internet*. Paris: Cercle de la librairie.
5. Chaimbault-Petitjean, & Thomas . (2015, September 15). *Le numérique au service de la médiation documentaire*. Récupéré sur La revue des livres pour enfants international: <https://takamtikou.bnf.fr/dossiers/dossier-2015-culture-numerique-la-bibliotheque-enrichie/le-numerique-au-service-de-la-mediation-documentaire>
6. Dione, B. (2014). Redéfinir la mission des BU africaines à l'heure du document numérique. *CODESRIA*, (pp. 1-8). Consulté le 2021, sur <https://docplayer.fr/49768320-Redefinir-la-mission-des-bibliotheques-universitaires-africaines-a-l-heure-du-document-numerique.html>
7. Giappiconi, T., & Carbone, P. (1997). *Management des bibliothèques : programmer, organiser, conduire et évaluer la politique documentaire et les services des bibliothèques de service public*. Paris: Cercle de la librairie.
8. Le Torrec, M. (2016). L'usage peut-il être le moteur de la politique documentaire du livre numérique en bibliothèque ? Dans D. Hans, & B. Epron, *L'offre de livres numérique à destination des bibliothèques de lecture publique: un regard international* (pp. 227-252). Villeurbanne: Presses de l'enssib.
9. Mavodza, J. (2013). The impact of cloud computing on the future of academic library practices and services. *New Library World*, 114, pp. 132-141. doi:<https://doi.org/10.1108/0307>
10. MENJS. (2021, 03 12). *Vocabulaire de l'informatique et de l'internet*. Récupéré sur Le Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports: <https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo6/CTNX1242099K.htm>
11. Merklings, J. e. (2010). *Psychologie, sociologie, anthropologie*. Récupéré sur books.google.fr/books?id=j1ilcF5JwcC&printsec=frontcover&dq=2010+sociologie&hl=fr&ei=L5dKTomqH4.
12. Mesguich, V. (2016). Veille collaborative et politique documentaire. Dans J. Poucho, *Mutualiser les pratiques documentaires : Bibliothèques en*

- réseau* (pp. 1-9). Villeurbanne: Presses de l'enssib. Consulté le September 17, 2021, sur <https://books.openedition.org/pressesenssib/6045>
13. Pouchol, J. (2012). La médiation numérique dans le cadre d'une politique documentaire raisonnée : l'exemple de la MIOP. Dans X. Galaup, *Développer la médiation documentaire numérique* (pp. 20-44). Villeurbanne: Presses de l'enssib.